



QUELS SONT LES INTERVENANTS, LEURS MISSIONS ET COMPÉTENCES ?

Pour mémoire, le domaine social peut être présenté en distinguant différents champs correspondant aux grands mécanismes de la protection sociale que sont l'assurance et la solidarité :

- la sécurité sociale et la protection sociale complémentaire relèvent de l'assurance,
- l'aide sociale et l'action sociale relèvent de la solidarité.

L'aide sociale est un ensemble de prestations définies par la loi, donc obligatoirement délivrées dès lors que les conditions, notamment de ressources, sont remplies. Ces prestations ont vocation à prendre en charge l'enfance défavorisée, les soins aux plus démunis, les personnes handicapées et la dépendance des personnes âgées. Elles sont attribuées et financées principalement par les départements depuis les lois de décentralisation mais aussi par l'Etat (allocation du RMI : Revenu Minimum d'Insertion ou A.A.H. : Allocation Adulte Handicapé, par exemple).

L'action sociale regroupe toutes les actions à caractère facultatif des institutions publiques comme des organismes de protection sociale, associations et fondations, etc. dont la finalité est d'apporter une aide adaptée à toute personne ou groupe en situation de précarité, en grande difficulté, ou qui a besoin d'un soutien particulier. Les formes d'intervention de l'action sociale se caractérisent par une grande diversité, adaptée à la variété des publics concernés.

Cependant, la majorité des intervenants, sont amenés à dépasser le cadre de leur fonction et de leurs missions habituelles, lorsqu'il s'agit de problématiques touchant à la santé mentale dans le cadre du logement banalisé ; c'est donc au travers d'une approche beaucoup plus centrée sur le besoin que sur la structure, que chacun va définir son domaine d'intervention.

Il nous a semblé cependant important de rappeler ici les champs habituels d'intervention de chacun des intervenants.

LES INTERVENANTS DE PROXIMITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : CCAS

› Voir coordonnées p.72 à 85

Le CCAS est un établissement public communal.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

- il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RMI, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil Général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,
- il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé...,
- il peut être déléguataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le Conseil Général,
- il gère des équipements et services : crèches, haltes-garderies, centres aérés, établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux...,
- il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé.

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune et est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. La constitution de ce conseil d'administration induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent.

Nota : L'organisation, les attributions et le fonctionnement des centres communaux d'action sociale sont prévus par les dispositions du code de la famille et de l'aide sociale. Les CCAS prennent de plus en plus d'importance dans la politique sociale territoriale.

MAISON DU RHÔNE : MDR

› Voir coordonnées p.72 à 85

Les Maisons du Rhône assurent sur l'ensemble du territoire rhodanien un service de proximité. Elles ont un rôle d'accueil, d'information, d'orientation, mais aussi d'accompagnement des personnes en difficulté sociale.

Les Maisons du Rhône ont pour mission de gérer tous les domaines relevant des compétences départementales. Ce sont notamment :

- **l'action sociale** : accompagnement social des ménages, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, insertion des populations (logement, prévention, mise en œuvre des dispositifs d'insertion, politique de la ville)...
- **l'enfance et l'adolescence** : protection de l'enfance en danger ou maltraitée, aide éducative et aide aux familles, organisation des mesures de prévention à l'égard des enfants, des jeunes mères avec enfants, et des familles en difficultés,
- **la santé** : consultations de protection maternelle et infantile (PMI), vaccinations, accompagnement et actions à domicile auprès des mères et des jeunes enfants, conseils et informations auprès des jeunes et des adultes, garde de l'enfant, bilans de santé à l'école maternelle, instructions médico-sociales des dossiers de demandes de prestations pour personnes âgées/personnes handicapées.

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE : CMP

› Voir coordonnées p.72 à 85

Les Centres Médico-Psychologiques appartiennent à un secteur de psychiatrie et dépendent d'un centre hospitalier.

Les CMP sont des unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisant des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile, mises à la disposition de la population d'un territoire donné. Ils peuvent comporter des antennes auprès de toute institution ou établissement nécessitant des prestations psychiatriques ou de soutien psychologique (cf. «Organisation et fonctionnement du secteur psychiatrique» p.12 à 14).

SERVICE SOCIAL DU DISPOSITIF PUBLIC DE SECTEUR PSYCHIATRIQUE

› Voir coordonnées CMP et/ou hôpitaux p.72 à 85

Dans les Centres Médico-Psychologiques comme à l'hôpital, des assistants sociaux spécialisés ont pour mission de conseiller, d'orienter et de soutenir les patients et leurs familles, de les aider dans leurs démarches et d'informer les services dont ils relèvent pour l'instruction d'une mesure d'action sociale. De plus, il est dans leur mission d'apporter leur concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par la population ou d'y remédier. Les assistants sociaux de psychiatrie doivent assurer, dans l'intérêt de ces personnes, la coordination avec d'autres institutions ou services sociaux ou médico-sociaux. La position particulière qu'ils occupent à l'interface entre les personnes malades, leur entourage, les équipes soignantes et tous les acteurs sociaux au sein de la communauté leur permet de jouer un rôle utile de mise en relation avec les partenaires du logement concernés ou à mobiliser, et d'expression et de relais au sein des équipes de soins des difficultés et problèmes rencontrés par ces partenaires.

ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS L'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

› Voir coordonnées p.86

Certaines associations oeuvrent à l'accès dans le logement, à l'insertion par le logement, ou à l'aide au maintien dans le logement. Elles peuvent travailler à cela soit avec tout public, soit spécifiquement avec des personnes en difficulté psychologique. Elles sont parfois elles-mêmes bailleurs.

Elles proposent différents types d'accompagnement social selon les situations : aide à la recherche de logement, hébergement temporaire, sous-location, bail glissant, accompagnement à la gestion du quotidien... Selon les formules, la personne peut bénéficier d'un soutien tout en étant déjà locataire (SAVS, Service de Suite), ou d'une prise en charge d'hébergement qui, soit lui permet de devenir à terme locataire de son lieu d'hébergement, soit nécessitera de trouver un autre logement par la suite.

Les personnes peuvent s'adresser directement aux associations accueillant spécifiquement un public touché par la maladie psychique. Mais, plus généralement, elles sont orientées vers ces établissements par les soignants, les services sociaux ou d'autres structures sociales avec qui se construit le projet de vie.

Pour certaines personnes, la vie en logement autonome dans la cité est l'aboutissement d'un parcours passant par d'autres façons d'habiter (appartement thérapeutique, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, foyer d'hébergement, appartements collectifs, sous-location, résidences sociales, maisons relais, appartement d'essai...).

Plusieurs de ces modes d'habiter peuvent être proposés dans un même cadre associatif.

Les associations interviennent dans le parcours de la personne ou de la famille à un moment donné de leur trajectoire d'accès ou de maintien dans le logement. Elles assurent des suivis individualisés.

Lorsqu'il y a difficulté, l'interpellation d'une association ne prend sens que si celle-ci a, ou a eu, une histoire partagée avec la personne en crise. Elle fait alors ou a fait partie de l'environnement de la personne en souffrance et a, de ce fait, une certaine familiarité avec elle.

Actuellement, aucune association ne se situe dans une globalité d'intervention face aux troubles ressentis ou provoqués par une personne dans son logement. Elles interviennent dans une histoire individuelle avec la personne.

Par ailleurs, les associations travaillant à l'accès au logement ne sont qu'un passage dans la vie de la personne. Il est donc important de penser à des relais : mise en lien avec le secteur social et le secteur de soin. Cela renforce la nécessité d'un dialogue, en amont des difficultés, avec tous les partenaires (associations, intervenants de santé psychique, acteurs sociaux, logeurs).

ASSOCIATIONS D'USAGERS

➤ Voir coordonnées p.88

UNAFAM : Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques

Cette association reconnue d'utilité publique depuis 1968, regroupe plus de 12 000 familles avec pour objet de :

- s'entraider et se former,
- agir ensemble dans l'intérêt général.

Les adhérents sont répartis dans 97 sections départementales.

Missions de l'UNAFAM-RHONE :

- accueillir et former les familles désorientées, les écouter, les aider à vivre la situation, les soutenir dans la prise en charge de leur proche malade,
- informer, conseiller, orienter en matière de troubles psychiques, de réinsertion sociale, professionnelle et juridique,
- susciter rencontres et échanges, entre membres des familles (groupes de paroles), avec des professionnels de la santé (Rencontres familles/soignants),
- représenter les usagers (familles, amis...) auprès des institutions, des établissements de santé et des structures sociales,
- agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour aider à déstigmatiser cette maladie et amener l'opinion publique à un autre regard.

ADAPEI : Association Départementale des Amis et des Parents d'Enfants Inadaptés

L'ADAPEI regroupe des parents et des amis d'enfants atteints d'un handicap mental nécessitant un accompagnement à tous les âges de leur vie.

C'est un lieu d'échange, de participation, de solidarité.

L'ADAPEI est une association à implantation départementale.

Missions de l'ADAPEI du Rhône :

- oeuvrer pour la personne handicapée mentale,
- aider et soutenir les parents dans leur rôle fondamental,
- agir auprès de toutes les composantes de la société,
- promouvoir les structures d'accompagnement et d'accueil.

FNAP-Psy : Fédération Nationale des Associations d'(ex)patients en psychiatrie

Cette fédération regroupe une trentaine d'associations.

Missions de la FNAP-Psy :

- recenser et regrouper les associations françaises de patients ou ex-patients en psychiatrie, oeuvrer dans les domaines de l'entraide, de la protection et de la défense des intérêts de leurs adhérents,
- accueillir les personnes ayant été soignées en psychiatrie et les orienter vers les associations de patients ou ex patients, capables de les aider,
- faciliter l'action de ces associations,
- aider à la création de nouvelles associations ayant des motivations similaires,
- démystifier la maladie mentale auprès de l'opinion publique et de l'entourage des malades,
- diffuser l'information auprès du public par tous les moyens appropriés.

BAILLEURS SOCIAUX

› Voir coordonnées p.88

Issus d'une histoire centenaire, les organismes HLM relèvent de statuts juridiques différents. Établissements publics, sociétés anonymes ou coopératives, ils sont tous à but non lucratif.

Créés pour aider les ménages disposant de ressources modestes à se loger, les organismes HLM ont tous pour vocation de construire et gérer des logements locatifs sociaux.

Ainsi selon leur statut juridique, ils auront pour activités :

- de construire, acquérir et rénover des logements locatifs,
- de construire des logements pour l'accèsion à la propriété,
- d'entretenir le parc immobilier locatif existant,
- de gérer les demandes de logements et demandes de mutation de leur locataires,
- d'attribuer les logements,
- de veiller à la satisfaction de leur clientèle.

Ils pourront également et toujours en fonction de leur statut juridique :

- gérer du patrimoine pour le compte d'une collectivité,
- construire des équipements publics (poste, crèche, bureaux...).

AUTRES SERVICES DE PROXIMITÉ

Services spécialisés

Parmi les autres services de proximité, beaucoup de communes de l'agglomération ainsi que l'ensemble des mairies d'arrondissement de Lyon, disposent d'un service logement. Ces services enregistrent les demandes et sont susceptibles de les porter dans leurs commissions urgences, commissions prioritaires ou bourses aux logements sur leur territoire.

Il existe également des dispositifs relatifs à la lutte contre l'habitat indigne, l'insalubrité et le saturnisme (plomb). Ils peuvent si nécessaires être mobilisés via les mairies.

Pour la Ville de Lyon, la Direction de l'Écologie Urbaine a compétence pour toutes les questions habitat impliquant la santé des personnes (plomb, habitat insalubre...). La Direction Sécurité et Prévention a compétence pour ce qui est relatif à la sécurité publique (bâtiments menaçant ruine, risques de chutes, incendies, etc...). Pour la Ville de Villeurbanne, c'est la Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique qui prend en charge les dispositifs de promotion de la santé et de l'environnement. Les mairies ou ces services pourront le cas échéant répercuter un signalement sur un opérateur.

DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE URBAINE
SERVICE COMMUNAL D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ
Mairie de Lyon - 69205 Lyon cedex 01
Adresse physique : 60 rue de Sèze 69006 Lyon
Tél : 04 72 83 14 00

DIRECTION SÉCURITÉ ET PRÉVENTION
Mairie de Lyon - 69205 Lyon cedex 01
Tél : 04 72 07 38 00

DIRECTION DE L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE - DHSP
VILLE DE VILLEURBANNE
Point écoute municipal : 52, rue Racine 69100 Villeurbanne
Tél : 04 78 03 67 53

Police Municipale

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

Son rôle est entre autres de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure.../... (Article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

AUTRES ACTEURS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, DU SOCIAL ET DE L'HABITAT

ETAT

En matière de logement, l'Etat est le «chef de file», il produit les lois, et répartit les aides financières au logement.

DDE : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

La DDE est le service d'Etat à l'échelon départemental chargé de mettre en œuvre, sous la responsabilité du Préfet, les lois et les financements du logement. Elle est chargée notamment de la mise en œuvre de la loi dite loi Besson en faveur des populations défavorisées et de la loi de lutte contre les exclusions. Elle dispose d'outils réglementaires propres : accord collectif départemental, commission de médiation, et est partenaire des collectivités territoriales pour l'élaboration d'autres outils (conférence d'agglomération de l'habitat, PLH, PPALPD notamment). Les aides au logement dont elle dispose peuvent dorénavant être déléguées aux collectivités locales. Elle exerce en outre le contrôle des organismes HLM.

SIAL : SERVICE INTER ADMINISTRATIF DU LOGEMENT

Créé dans le cadre du Plan départemental des défavorisés, le SIAL est placé sous l'autorité du Préfet. Ce pôle de compétence interministérielle (Préfecture, DDASS, DDE) a pour mission de gérer le contingent préfectoral et de permettre une connaissance et une analyse des ménages en difficulté du Rhône. Le contingent préfectoral est constitué des logements réservés dans le parc HLM, en contrepartie de l'aide financière de l'Etat au logement social. Sur ces logements, le SIAL propose des candidats mais la décision finale des attributions relève des organismes HLM.

DDASS : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ

La DDASS est le service d'Etat à l'échelon départemental chargé de mettre en œuvre, sous l'autorité du Préfet de la région Rhône-Alpes et du Préfet du Rhône, la politique sanitaire et sociale définie par les pouvoirs publics, et sous l'autorité du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, la politique hospitalière.

Ses missions sont orientées principalement vers :

- la préservation et l'amélioration de l'état de santé de la population,
- la gestion du risque sanitaire lié aux soins et à l'environnement,
- la mise en œuvre, dans un cadre partenarial, de la politique sociale de l'Etat.

La DDASS met en œuvre les politiques d'intégration, d'insertion, de solidarité et de développement social.

Elle assure la tutelle et le contrôle des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Elle participe à l'élaboration de la planification des équipements de ces mêmes établissements.

Elle met en œuvre des actions de promotion et de prévention en matière de santé publique et organise la lutte contre les épidémies.

Elle assure la protection sanitaire des populations liée à l'environnement et le contrôle des règles d'hygiène : eau, air, habitat.

Dans le cadre de ses missions, la DDASS gère le dispositif des hospitalisations sous contrainte (HO - HDT) et assure le secrétariat de la Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques.

ARH : AGENCE RÉGIONALE DE L'HOSPITALISATION

L'ARH a une triple mission définie par l'article L 6115-1 du code de la santé publique :

- définir et mettre en œuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers à travers le SROS : Schéma Régional d'Organisation Sanitaire,
- analyser et coordonner l'activité des établissements de santé publics et privés,
- déterminer leurs ressources à travers la campagne budgétaire.

COLLECTIVITÉS LOCALES

CONSEIL GÉNÉRAL

L'une des missions principales du Conseil Général est la solidarité sociale.

L'insertion et le logement des plus démunis, l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées, le suivi des personnes et des familles en difficulté ou isolées, l'accès aux droits et aux soins et plus généralement la prévention sont autant d'actions qui contribuent à une politique de solidarité envers les personnes.

Le Département du Rhône et l'État (DDASS) se sont engagés dans l'élaboration d'un nouveau schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes adultes handicapées.

Ce nouveau schéma présente les axes de développement prioritaires qui vont fixer les lignes de l'action départementale. L'un de ces axes concerne la création de structures innovantes variées et adaptées afin d'héberger des personnes ayant souffert de maladie mentale, n'ayant plus besoin de soins hospitaliers, mais n'ayant cependant pas assez d'autonomie pour assumer seules la gestion de leur vie quotidienne en appartement (foyers-appartements, projets de logements individuels avec accompagnement par un service...).

Outil du PDALPD, le fonds de solidarité pour le logement (FSL), permet d'attribuer des aides financières à l'accès ou au maintien dans le logement et de financer des mesures d'accompagnement social.

Au plan pratique, l'accueil de proximité, correspondant aux missions du Conseil Général, se fait dans les Maisons du Rhône, qui ont été présentées plus haut (p.56).

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

Les compétences de la Communauté urbaine en matière d'habitat sont les suivantes :

- l'élaboration et l'animation du programme local de l'habitat,

- la politique du logement d'intérêt communautaire : aides financières au logement social d'intérêt communautaire, action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire,
- les interventions sur le parc privé, dont les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, les actions de rénovation et de réhabilitation, et les actions relatives à l'habitat insalubre lorsqu'elles sont d'intérêt communautaire,
- depuis le 1^{er} janvier 2006, par délégation de l'Etat la gestion des aides financières au logement social et privé (uniquement ANAH).

COMMUNES

Bien que la compétence Habitat soit de responsabilité communautaire, les communes continuent à participer à la mise en œuvre de la politique du logement, notamment en apportant des financements dans le domaine des garanties d'emprunts, des subventions et des aides foncières.

Cependant, certaines interventions sur le parc privé restent d'intérêt communal. Il s'agit de la valorisation des plans de lutte contre l'habitat indigne, du patrimoine architectural et des opérations façades et vitrines commerciales. Il en est de même pour les études et expertises conduites à des échelles communales d'intérêt communal.

Parmi les compétences de proximité exercées par les communes se trouve également l'action sociale : la commune a une action complémentaire de celle du département avec les centres communaux d'action sociale (CCAS), qui notamment analysent les besoins sociaux de la population et interviennent dans les demandes d'aides sociales (aide médicale...).

La politique d'action sociale peut être conduite en totalité par le centre d'action sociale communal (CCAS) ou, conjointement, par la municipalité et le CCAS.

Les actions mises en œuvre s'adressent aux personnes âgées, aux personnes en difficulté sociale, aux enfants ou adolescents, aux personnes handicapées...



■ RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL SANTÉ MENTALE...

LES CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE

Des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) ont été mis en place dans une partie des secteurs de psychiatrie implantés sur le territoire du Grand Lyon. Ces CLSM sont des instances de concertation et de coordination dont les objectifs sont de favoriser l'accès précoce aux soins et le développement du suivi ambulatoire, le repérage des besoins de la population en matière de santé mentale et la coordination entre acteurs de santé et autres intervenants (professionnels de l'action sociale, de l'éducation nationale, élus, police, associations et organismes gérant des dispositifs de réadaptation, d'hébergement, de logement, d'accès à l'emploi, associations d'usagers, professionnels de santé, etc.). Certains CLSM entretiennent une concertation au long cours autour de la problématique du logement et de l'hébergement avec de nombreux partenaires, dont des offices HLM.

Plusieurs CLSM fonctionnent sur le territoire du Grand-Lyon : Lyon 1^{er}, Lyon 4^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 8^{ème}, Lyon 9^{ème}, Caluire, Ecully-Limonest, Monts d'Or, Vénissieux-Saint-Fons, Saint-Priest, Oullins.

Sur certains territoires d'autres formes de concertation et de partenariat ont été mises en place :

- sous la forme de chartes signées avec la mairie et d'autres acteurs à Rillieux-la-Pape et Vaulx-en-Velin,
- dans le cadre d'un atelier Santé-Ville à Bron,
- de réunions organisées par la mairie à Villeurbanne...

L'initiative de création de ces instances a souvent été le fruit d'un travail conjoint municipalité-secteur psychiatrique, en application des recommandations formulées dans le cadre de la politique de santé mentale, mais également parfois dans le cadre de la Politique de la Ville. Des renseignements sur le fonctionnement de ces différentes instances peuvent être obtenus en contactant les Centres Médico-Psychologiques.

■ ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'EDUCATION POUR LA SANTÉ : ADES

L'ADES du Rhône a pour objectif de développer l'éducation pour la santé sur le département avec les acteurs des secteurs éducatif, social et médical. Elle coordonne la SISM (Semaine d'Information sur la Santé Mentale) sur le Rhône avec pour objectifs de :

- développer l'information et la promotion de la santé mentale,
- ouvrir au public les questions que pose la santé mentale, afin de sensibiliser et d'essayer de dépasser l'image de peur rattachée à la maladie mentale et aux soins psychiatriques,
- faciliter les échanges interprofessionnels mais aussi entre professionnels et non professionnels,
- favoriser une meilleure connaissance des dispositifs existants, afin de faciliter l'accès aux soins de santé mentale.

■ DÉMARCHES D'AGGLOMÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT

DÉMARCHES GLOBALES

CONFÉRENCE D'AGGLOMÉRATION DE L'HABITAT (CAH)

Mise en place en 1998, la Conférence d'Agglomération de l'Habitat s'est attachée à apporter des solutions concrètes à un certain nombre de problèmes ressentis par les habitants comme par les acteurs – privés et publics – dans ce domaine. A travers ses groupes de travail, elle a initié des expériences innovantes et s'est dotée de nouveaux outils. Cette conférence co-présidée par le Préfet et le Président du Grand Lyon qui réunit élus, partenaires publics et privés, associations et représentants de l'Etat, s'est fixée trois objectifs. Le premier, à vocation pédagogique, vise à mettre en place une culture commune aux différents intervenants. Le second cherche à élaborer collectivement la mise en œuvre des orientations communes à l'Etat et à la Communauté urbaine. Enfin, le dernier objectif consiste à préciser les axes d'actions développés par le Programme Local de l'Habitat. La réflexion menée sur la question «santé mentale et logement» s'inscrit dans ce cadre. Co-maîtres d'ouvrage : Grand Lyon et Etat.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2006/2011 (PLH)

Le Grand Lyon élabore le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat, document d'orientation stratégique de la politique de l'habitat établi pour une période au moins égale à six ans. Le PLH est destiné à dresser un état des lieux de la situation du logement et de l'habitat dans l'agglomération et à identifier les grands enjeux et les orientations de l'action publique dans ces domaines. Il décline un programme d'action global et territorial, à l'échelle de chacune des 55 communes.

Maître d'ouvrage : Grand Lyon.

CONTRAT DE VILLE 2000 / 2006

Le Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise formalise l'engagement de l'Etat, de la Région, du Département du Rhône, de la Communauté urbaine de Lyon, des communes de l'agglomération, pour développer une solidarité d'agglomération en faveur de la lutte contre les ségrégations urbaines et sociales, afin d'améliorer la cohésion sociale dans l'agglomération. Sont également associés à cette démarche les partenaires des collectivités signataires, notamment l'Association des Bailleurs et Constructeurs du Rhône (ABC HLM).

Co-maîtres d'ouvrage : Etat (DDE), Région, Grand Lyon, Conseil Général.

LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES 2006 / 2008 (PDALPD)

Le PDALD constitue un des dispositifs institués par la loi du 31 mai 1990 dite loi Besson. Ce plan, le 5^{ème} depuis 1993, dont la responsabilité incombe conjointement à l'Etat et au Conseil Général, définit les objectifs et les moyens en matière de logement des plus défavorisés. La Communauté urbaine a été associée dès le premier PDALD. Ce plan prévu pour cinq ans s'inscrit dans une continuité par rapport aux orientations et à la plupart des actions définies en 2001 et actuellement en cours. Les dispositifs et les actions du PDALD s'articulent autour de quatre axes : la connaissance de la demande et des besoins des ménages «défavorisés» ; l'accueil, l'orientation et l'aide au ménage (dont le Fonds de Solidarité Logement) ; le développement, le maintien et la mobilisation d'une offre adaptée (logement et hébergement) ; l'animation et la gestion des actions du plan.

Co-maîtres d'ouvrage : Etat et Conseil Général.

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

COMMISSION SPÉCIALE DE MÉDIATION

L'article 56 de la loi contre les exclusions a prévu la mise en place d'une commission de recours contre les délais anormalement longs de proposition de logement social, suite à la délivrance du numéro unique d'enregistrement de la demande de logement. Ce délai anormalement long a été fixé dans le Rhône à deux ans et la commission de médiation y a été installée fin 2001. Elle est saisie sur recours individuel par les demandeurs de logement social n'ayant pas obtenu d'offre adaptée à leur situation dans un délai de deux ans faisant suite à leur demande. Le rôle de la commission est de donner un avis sur ces situations. Elle n'a pas capacité d'attribuer des logements ou de faire des propositions d'attribution. Les chargés de mission de la CIOD (cf. ci-dessous) apportent en tant que de besoin un appui pour les situations les plus difficiles.

Maître d'ouvrage : Etat (DDE).

CELLULE INTERFACE OFFRE – DEMANDE (CIOD)

La cellule interface offre demande est un outil du PDALD mis en place dès 1993 pour faciliter l'accès au logement des ménages «laissés pour compte» pour lesquels les demandes d'accès au logement classique n'aboutissent pas. Elle a pour fonction de repérer les ménages concernés, de faciliter, par sa fonction de médiation, la mobilisation cohérente des différents dispositifs et l'accès au logement des ménages défavorisés. Elle s'appuie sur l'accord collectif départemental d'attribution (ACDA) dans lequel les bailleurs se sont engagés à réaliser un certain nombre de relogements de ménages «laissés pour compte».

Co-maîtres d'ouvrage : Etat (DDE), ABC HLM et Grand Lyon.

CHARTRE D'INTERVENTION POUR LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ AVEC LEUR ENVIRONNEMENT

La charte d'intervention pour les familles en difficulté avec leur environnement est une démarche partenariale qui met l'accent sur la coordination des acteurs de différents domaines d'intervention en lien avec la famille. L'objectif est d'intervenir collectivement pour résoudre des situations que chacun des acteurs ne peut résoudre seul. La logique de la charte est d'intervenir au plan local si les actions de droit commun déjà engagées sont inopérantes, puis si



nécessaire, au plan de l'agglomération si le cas ne peut être résolu localement. Une méthodologie spécifique a été validée par l'ensemble des partenaires.

Maître d'ouvrage : Grand Lyon.

INSTANCE DE COORDINATION DE LA CHARTE DE L'HABITAT ADAPTÉ (ICCHA)

L'instance de Coordination de la Charte de l'Habitat Adapté, en complément du PDALD, a pour mission d'examiner en amont tous les dossiers de demande de financement de logements d'insertion (PLAI). Ces logements sont destinés à des ménages qui rencontrent des difficultés à la fois financières et sociales, et qui ne trouvent pas de solutions logement dans le parc ordinaire, public ou privé, pour des raisons de taille de la famille, de structure familiale, de mode de vie ou pour toute autre difficulté temporaire ou durable.

Maître d'ouvrage : Grand Lyon.

COMMISSION LOCALE DES OBSERVATOIRES

Les observatoires locaux de la demande de logement social ont pour objectif d'analyser les demandes de logement social enregistrées par tous les partenaires qui interviennent dans chaque commune ou arrondissement de Lyon (mairies, CCAS, services de l'Etat, organismes HLM, organismes réservataires, associations, travailleurs sociaux) et de développer des actions partenariales en matière d'habitat tenant compte au plus près des besoins exprimés sur le terrain. Ils constituent les outils de proximité de la mise en œuvre de la politique de l'habitat. L'analyse de la demande locale suscite une mobilisation des partenaires sur des actions concrètes telles que celles relatives à l'accès au logement des ménages en difficulté (commissions urgence, commission demandes prioritaires, commission cas bloqués, bourses au logement). Le travail collectif dans ces commissions porte sur le partage d'un diagnostic des situations, la détermination d'une stratégie d'intervention, la recherche de solutions de relogement. Elles permettent d'assurer le portage d'une situation.

Maîtrise d'ouvrage : Grand Lyon.

› Voir également «Quels sont les intervenants, leurs missions et compétences ?» p.54 à 65

CCAS, MDR, CMP PAR COMMUNE / ARRONDISSEMENT

Le tableau ci-après regroupe les coordonnées des intervenants de la psychiatrie ou de l'action sociale dédiés spécifiquement à un territoire : commune ou arrondissement de Lyon.

COMMUNE	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / ANTENNE SOLIDARITÉ	MDR MAISON DU RHÔNE	PSYCHIATRIE GÉNÉRALE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT	PSYCHIATRIE INFANTO JUVÉNILE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT
ALBIGNY -SUR-SAONE	CCAS 25 av Gabriel Péri 69250 ALBIGNY-SUR-SAONE Tél : 04 78 91 31 38 Fax : 04 78 98 17 64	Maison du Rhône 2, avenue Marie-Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 28 rue Salengro 69009 LYON Tél : 04 37 64 40 70 Fax : 04 37 64 40 79	Saint-Cyr G21 Tél : 04 72 42 19 23	CMP 14 rue Gallieni 69060 COLLONGES Tél : 04 78 22 00 06 Fax : 04 72 42 20 65	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45
BRON	CCAS Pl Weingarten 69500 BRON Tél : 04 72 36 13 71 Fax : 04 72 36 14 00	Maison du Rhône 4, rue Paul-Pic 69500 Bron Tél : 04 72 15 64 00 Fax : 04 72 15 64 01	CMP 4 rue Edgar Quinet 69500 BRON Tél : 04 78 26 83 75 Fax : 04 78 26 24 87	Le Vinatier G09 Tél : 04 37 91 50 90	CMP 4 rue Edgar Quinet 69500 BRON Tél : 04 78 26 83 75 Fax : 04 78 26 24 87	Le Vinatier I 05 Tél : 04 37 91 52 50
CAILLOUX-SUR-FONTAINES	CCAS 1, place du 8 Mai 1945 69270 CAILLOUX-SUR-FONTAINES Tél : 04 78 22 41 21 Fax : 04 78 22 48 34	Maison du Rhône 2, avenue Marie-Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 60 rue Pasteur 69300 CALLUIRE-ET-CUIRE Tél : 04 72 27 41 80 Fax : 04 72 27 41 81	Le Vinatier G06 Tél : 04 37 91 50 60	CMP 4 rue Curie 69250 NEUVILLE-SUR-SAONE Tél : 04 78 91 70 77 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20
CALLUIRE-ET-CUIRE	CCAS Pl Hôtel de Ville 69300 CALLUIRE-ET-CUIRE Tél : 04 78 98 80 84 Fax : 04 78 23 12 65	Maison du Rhône 73, rue François-Peissel 69300 Caluire et Cuire Tél : 04 72 86 04 90 Fax : 04 72 86 04 99	CMP 60 rue Pasteur 69300 CALLUIRE-ET-CUIRE Tél : 04 72 27 41 80 Fax : 04 72 27 41 81	Le Vinatier G06 Tél : 04 37 91 50 60	CMP 171 rue François Peissel 69300 CALLUIRE-ET-CUIRE Tél : 04 37 40 15 80 Fax : 04 37 40 15 86	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20
CHAMPAGNE AU-MONT-D'OR	CCAS BP 69542 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR Tél : 04 72 52 06 06 Fax : 04 78 64 93 88	Maison du Rhône 10, chemin J.-M. Vianney 69130 Écully Tél : 04 72 86 04 90 Fax : 04 72 86 04 99	CMP 1 Avenue de Montlouis 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR Tél : 04 78 35 00 43 Fax : 04 37 59 83 68	Saint-Cyr G22 Tél : 04 72 42 19 82	CMP 12 rue Benoit Tabard 69130 ÉCULLY Tél : 04 78 33 07 87	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45

CHARBONNIÈRES LES BAINS	CCAS Place de l'Eglise 69260 CHARBONNIÈRES-LES-BAINS Tél : 04 78 19 80 01 Fax : 04 78 87 02 34	Maison du Rhône 1, Le Boulevard 69160 VAUGNERAY Tél : 04 78 45 78 20 Fax : 04 78 45 77 52	CMP 3 avenue Général Brosset 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE Tél : 04 72 59 13 70 Fax : 04 72 59 10 69	St-Jean-de-Dieu G14 Tél : 04 72 59 19 80	CMP 45 avenue Edouard Millaud 69290 CRAPONNE Tél : 04 78 44 61 23 Fax : 04 78 44 80 85	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
CHARLY	CCAS 86, place de la Mairie 69380 CHARLY Tél : 04 78 46 07 45 Fax : 04 78 46 40 90	Maison du Rhône 8b, avenue J. Gotail 69540 Irigny Tél : 04 72 30 11 06 Fax : 04 78 46 34 70	CMP 138-140 route de Vourles 69230 ST-GENIS-LAVAL Tél : 04 72 67 09 80 Fax : 04 72 67 09 84	St-Jean-de-Dieu G18 Tél : 04 37 90 12 40	CMP 5 rue Bajart 69310 PIERRE-BENITE Tél : 04 78 50 63 33 Fax : 04 78 50 40 21	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
CHASSIEU	CCAS B.P.81 69682 CHASSIEU CEDEX Tél : 04 72 05 44 00 Fax : 04 78 49 86 36	Maison du Rhône 5, place François-Mitterrand 69150 Décines-Charpieu Tél : 04 72 05 67 00 Fax : 04 78 49 41 92	CMP Antenne 19 route de Genas 69680 - CHASSIEU Tél : 04 72 47 55 79 Fax : 04 78 90 85 26	Le Vinatier G10 Tél : 04 37 91 51 00	CMP 19 route de Genas 69680 - CHASSIEU Tél : 04 72 47 05 05 Fax : 04 78 90 85 26	Le Vinatier I 05 Tél : 04 37 91 52 50
COLLONGES-AU-MONT-D'OR	CCAS Place de la Mairie 69660 COLLONGES-AU-MONT-D'OR Tél : 04 78 22 02 12 Fax : 04 78 22 19 83	Maison du Rhône 47 Place Décurel 69760 Limonest Tél : 04 78 35 14 55 Fax : 04 78 64 19 34	CMP 1 Avenue de Montlouis 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR Tél : 04 78 35 00 43 Fax : 04 37 59 83 68	Saint-Cyr G22 Tél : 04 72 42 19 82	CMP 14 rue Gallieni 69060 COLLONGES Tél : 04 78 22 00 06 Fax : 04 72 42 20 65	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45
CORBAS	CCAS Place Charles Jocteur 69960 CORBAS Tél : 04 72 90 03 00 Fax : 04 72 50 36 04	Maison du Rhône 5, rue du Bourrellier 69190 Saint-Fons Tél : 04 72 89 03 30 Fax : 04 78 70 44 49	CMP 3 Rue de Selins 69360 St Symphorien d'Ozon Tél : 04 78 02 47 45 Fax : 04 78 02 47 49	St-Jean-de-Dieu G13 Tél : 04 37 90 11 05	CMP 72 Route de Vienne 69320 FEYZIN Tél : 04 78 67 61 70 Fax : 04 78 67 86 44	St-Jean-de-Dieu I 08 Tél : 04 37 90 12 83
COUZON AU-MONT-D'OR	CCAS 2, rue Reverchon 69270 COUZON-AU-MONT-D'OR Tél : 04 72 42 96 96 Fax : 04 78 22 11 84	Maison du Rhône 2, avenue Marie-Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 28 rue Salengro 69009 LYON Tél : 04 37 64 40 70 Fax : 04 37 64 40 79	Saint-Cyr G21 Tél : 04 72 42 19 23	CMP 14 rue Gallieni 69060 COLLONGES Tél : 04 78 22 00 06 Fax : 04 72 42 20 65	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45

COMMUNE	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / ANTENNE SOLIDARITÉ	MDR MAISON DU RHÔNE	PSYCHIATRIE GÉNÉRALE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT	PSYCHIATRIE INFANTO JUVÉNILE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT
CRAPONNE	CCAS 1, place Charles de Gaulle 69290 CRAPONNE Tél : 04 78 57 82 82 Fax : 04 78 57 82 83	Maison du Rhône 1, Le Boulevard 69670 Vaugneray Tél : 04 78 45 78 20 Fax : 04 78 45 77 52	CMP 3 avenue Général Brosset 69160 TASSIN-LA- DEMI-LUNE Tél : 04 72 59 13 70 Fax : 04 72 59 10 69	St-Jean-de-Dieu G14 Tél : 04 72 59 19 80	CMP 45 avenue Edouard Millaud 69290 CRAPONNE Tél : 04 78 44 61 23 Fax : 04 78 44 80 85	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
CURIS AU MONT-D'OR	CCAS Rue de la Mairie 69250 CURIS AU MONT-D'OR Tél : 04 78 91 24 02 Fax : 04 78 98 28 05	Maison du Rhône 2, avenue Marie- Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 28 rue Salengro LYON Tél : 04 37 64 40 70 Fax : 04 37 64 40 79	Saint-Cyr G21 Tél : 04 72 42 19 23	CMP 14 rue Gallieni 69060 COLLONGES Tél : 04 78 22 00 06 Fax : 04 72 42 20 65	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45
DARDILLY	CCAS BP 18 69571 DARDILLY CEDEX Tél : 04 78 66 14 50 Fax : 04 78 47 58 76	Maison du Rhône 10, chemin J.-M. Vianney 69130 Écully Tél : 04 72 86 04 90 Fax : 04 72 86 04 99	CMP 1 Avenue de Montlouis 69410 CHAMPAGNE- AU-MONT-D'OR Tél : 04 78 35 00 43 Fax : 04 37 59 83 68	Saint-Cyr G22 Tél : 04 72 42 19 82	CMP Chemin des Ecolliers 69570 - DARDILLY Tél : 04 78 64 93 11	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45
DÉCINES-CHARPIEU	CCAS Pl Roger Salengro 69150 DÉCINES- CHARPIEU Tél : 04 72 93 30 37 Fax : 04 72 93 30 95	Maison du Rhône 5, place François- Mitterrand 69150 Décines- Charpieu Tél : 04 72 05 67 00 Fax : 04 78 49 41 92	CMP 9 rue Marcel Therras 69150 DÉCINES- CHARPIEU Tél : 04 37 42 00 14 Fax : 04 37 42 12 16	Le Vinatier G10 Tél : 04 37 91 51 00	CMP 9 rue Marcel Therras 69150 DÉCINES Tél : 04 37 42 33 50 Fax : 04 37 42 33 51	Le Vinatier I 05 Tél : 04 37 91 52 50
ÉCULLY	CCAS Place de la Libération BP 170 69132 ÉCULLY CEDEX Tél : 04 72 18 10 00 Fax : 04 72 18 10 18	Maison du Rhône 10, chemin J.- M.Vianney 69130 Écully Tél : 04 72 86 04 90 Fax : 04 72 86 04 99	CMP 1 Avenue de Montlouis 69410 - CHAMPAGNE- AU-MONT-D'OR Tél : 04 78 35 00 43 Fax : 04 37 59 83 68	Saint-Cyr G22 Tél : 04 72 42 19 82	CMP 12 rue Benoit Tabard 69130 ÉCULLY Tél : 04 74 33 07 87	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45

FEYZIN	CCAS 18 rue de la Mairie BP46 69552 FEYZIN CEDEX Tél : 04 78 70 32 22 Fax : 04 78 67 08 61	Maison du Rhône 5, rue du Bourrellier 69190 Saint-Fons Tél : 04 72 89 03 30 Fax : 04 78 70 44 49	CMP 3 rue Selins 69360 St Symphorien d'Ozon Tél : 04 78 02 47 45 Fax : 04 78 02 47 49	St-Jean-de-Dieu G13 Tél : 04 37 90 11 05	CMP 72 Route de Vienne 69320 FEYZIN Tél : 04 78 67 61 70 Fax : 04 78 67 86 44	St-Jean-de-Dieu I 08 Tél : 04 37 90 12 83
FLEURIEU-SUR-SAÛNE	CCAS 33, grande rue 69250 FLEURIEU-SUR- SAÛNE Tél : 04 78 91 25 34 Fax : 04 72 08 90 06	Maison du Rhône 2, avenue Marie- Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE- SUR-SAÛNE Tél : 04 72 08 01 80 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier G07 Tél : 04 37 91 50 70	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE- SUR-SAÛNE Tél : 04 78 91 70 77 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20
FONTAINES-SAINT-MARTIN	CCAS 1, place Jean Moulin 69270 FONTAINES- SAINT-MARTIN Tél : 04 72 42 91 91 Fax : 04 72 42 91 90	Maison du Rhône 2, avenue Marie- Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 60 rue Pasteur 69300 - CALLUIRE-ET- CUIRE Tél : 04 72 27 41 80 Fax : 04 72 27 41 81	Le Vinatier G06 Tél : 04 37 91 50 60	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE- SUR-SAÛNE Tél : 04 78 91 70 77 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20
FONTAINES SUR-SAÛNE	CCAS 25, rue Gambetta 69270 FONTAINES- SUR-SAÛNE Tél : 04 72 42 95 95 Fax : 04 78 22 71 95	Maison du Rhône 2, avenue Marie- Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 60 rue Pasteur 69300 - CALLUIRE-ET- CUIRE Tél : 04 72 27 41 80 Fax : 04 72 27 41 81	Le Vinatier G06 Tél : 04 37 91 50 60	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE- SUR-SAÛNE Tél : 04 78 91 70 77 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20
FRANCHEVILLE	CCAS 3 r. Poste 69340 FRANCHEVILLE Tél : 04 78 59 65 13 Fax : 04 78 59 36 88	Maison du Rhône 119-121, av. Ch.-de- Gaulle 69160 Tassin-la-Demi- Lune Tél : 04 78 34 26 96 Fax : 04 72 59 02 18	CMP 3 avenue Général Brosset 69160 - TASSIN-LA- DEMI-LUNE Tél : 04 72 59 13 70 Fax : 04 72 59 10 69	St-Jean-de-Dieu G14 Tél : 04 72 59 19 80	CMP rue Chantaiseau 69110 SAINTE-FOY- LÈS-LYON Tél : 04 78 59 07 75	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
GENAY	CCAS BP 7169726 GENAY CEDEX Tél : 04 72 08 78 88 Fax : 04 78 91 58 55	Maison du Rhône 2, avenue Marie- Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE- SUR-SAÛNE Tél : 04 72 08 01 80 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier G07 Tél : 04 37 91 50 70	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE- SUR-SAÛNE Tél : 04 78 91 70 77 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20

COMMUNE	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / ANTENNE SOLIDARITÉ	MDR MAISON DU RHÔNE	PSYCHIATRIE GÉNÉRALE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT	PSYCHIATRIE INFANTO JUVÉNILE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT
IRIGNY	CCAS 7, avenue de Bézange 69540 IRIGNY Tél : 04 72 30 50 50 Fax : 04 72 30 50 59	Maison du Rhône 8b, avenue J. Gotail 69540 Irigny Tél : 04 72 30 11 06 Fax : 04 78 46 34 70	CMP 138-140 route de Vourles 69230 SAINT- GENIS-LAVAL Tél : 04 72 67 09 80 Fax : 04 72 67 09 84	St-Jean-de-Dieu G18 Tél : 04 37 90 12 40	CMP 5 rue Baiart 69310 PIERRE-BENITE Tél : 04 78 50 63 33 Fax : 04 78 50 40 21	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
JONAGE	CCAS Place du Général de Gaulle 69330 JONAGE Tél : 04 78 31 21 10 Fax : 04 72 02 20 62	Maison du Rhône 24, avenue Lucien- Buisson 69330 Meyzieu Tél : 04 72 45 06 20 Fax : 04 72 45 96 73	CMP 28 chemin du Pommier 69330 MEYZIEU Tél : 04 78 31 46 00 Fax : 04 72 45 99 78	Le Vinatier G10 Tél : 04 37 91 51 00	CMP 19 route de Genas 69680 CHASSIEU Tél : 04 72 47 05 05 Fax : 04 78 90 85 26	Le Vinatier I 05 Tél : 04 37 91 52 50
LA MULATIÈRE	CCAS 1, place Jean Moulin 69350 LA MULATIÈRE Tél : 04 78 86 62 00 Fax : 04 78 51 17 11	Maison du Rhône 4, rue Émile-Zeizig 69110 Sainte-Foy-Lès- Lyon Tél : 04 72 16 32 40 Fax : 04 78 59 83 16	CMP 59 bis rue Narcisse Bertholet 69600 OULLINS Tél : 04 72 66 60 30 Fax : 04 72 66 60 34	St-Jean-de-Dieu G18 Tél : 04 37 90 12 40	CMP 8 rue Perron 69600 - OULLINS Tél : 04 78 50 94 86 Fax : 04 78 50 42 28	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
LA TOUR-DE-SALVAGNY	CCAS Place de la Mairie BP 49 69890 LA-TOUR-DE- SALVAGNY Tél : 04 78 48 06 35 Fax : 04 78 48 00 09	Maison du Rhône 493, rue Claude Terrasse 69210 L'Arbresle Tél : 04 74 72 08 40 Fax : 04 74 01 41 95	CMP 19 Rue C Terrasse 69210 - L'ARBRESLE Tél : 04 74 72 21 50 Fax : 04 74 72 21 59	Saint-Cyr G23 Tél : 04 72 42 19 73	CMP Chemin des Ecolliers 69570 - DARDILLY Tél : 04 78 64 93 11	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45
LIMONEST	CCAS 225, avenue Général de Gaulle 69760 LIMONEST Tél : 04 72 52 25 80 Fax : 04 78 64 66 65	Maison du Rhône 47 Place Décurél 69760 Limonest Tél : 04 78 35 14 55 Fax : 04 78 64 19 34	CMP 1 Avenue de Montouis 69410 - CHAMPAGNE- AU-MONT-D'OR Tél : 04 78 35 00 43 Fax : 04 37 59 83 68	Saint-Cyr G22 Tél : 04 72 42 19 82	CMP Chemin des Ecolliers 69570 - DARDILLY Tél : 04 78 64 93 11	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45

LYON 1^{er}	Antenne Solidarité 2 bis rue Terme 69001 LYON Tél : 04 78 27 13 36	Maison du Rhône 18, rue Neyret 69001 LYON Tél : 04 72 10 96 30 Fax : 04 72 07 70 20	CMP 6 rue des Pierres Plantées 69001 LYON Tél : 04 72 10 12 60 Fax : 04 72 10 12 61	Le Vinatier G01 Tél : 04 37 91 50 10	CMP 12 rue du Jardin des Plantes 69001 LYON Tél : 04 78 28 86 77 Fax : 04 72 98 07 51	Le Vinatier I 01 Tél : 04 72 77 15 20
LYON 2^{ème}	Antenne Solidarité 16 rue Franklin 69002 LYON Tél : 04 78 42 03 52	Maison du Rhône 9 b, rue Sainte-Hélène 69002 Lyon Tél : 04 72 61 71 43 Fax : 04 72 61 72 75	CMP 15 rue Smith 69002 LYON Tél : 04 72 56 94 20 Fax : 04 72 56 94 01	Le Vinatier G02 Tél : 04 37 91 50 20	CMP 27 rue Victor Hugo 69002 LYON Tél : 04 72 77 15 30 Fax : 04 72 41 84 93	Le Vinatier I 01 Tél : 04 72 77 15 20
LYON 3^{ème}	Antenne Solidarité 18 rue François Garcin 69003 LYON Tél : 04 78 60 19 24	Maison du Rhône 149, rue Pierre- Corneille 69003 Lyon Tél : 04 72 61 74 81 Fax : 04 72 61 74 86 Maison du Rhône 52 rue Professeur Florence 69003 Lyon Tél : 04 37 56 14 80 Fax : 04 78 54 50 82 Maison du Rhône 4 Place Sainte Anne 69003 Lyon Tél : 04 78 54 36 90 Fax : 04 78 53 69 05	CMP 10 rue de Sévigné 69003 LYON Tél : 04 72 84 24 24 Fax : 04 72 84 24 23 CMP 236 cours Lafayette 69003 LYON Tél : 04 78 53 83 53 Fax : 04 72 33 59 65	Le Vinatier G03 Tél : 04 37 91 50 30 Le Vinatier G03 et G04 Tél : 04 37 91 50 40	CMP 10 rue de Sévigné 69003 LYON Tél : 04 72 84 24 20 Fax : 04 72 84 24 23 CMP 70 rue Etienne Richerand 69003 LYON Tél : 04 72 91 80 90 Fax : 04 72 91 80 91	Le Vinatier I 03 Tél : 04 37 91 52 30
LYON 4^{ème}	Antenne Solidarité 12 rue de Beiffort 69004 LYON Tél : 04 78 28 30 23	Maison du Rhône 87, rue Hénon 69004 Lyon Tél : 04 78 29 88 20 Fax : 04 78 27 85 24	CMP 6 rue des Pierres Plantées 69001 LYON Tél : 04 72 10 12 60 Fax : 04 72 10 12 61	Le Vinatier G01 Tél : 04 37 91 50 10	CMP 17 rue Ph. de Lassale 69004 LYON Tél : 04 72 98 07 50 Fax : 04 72 98 07 50	Le Vinatier I 01 Tél : 04 72 77 15 20

COMMUNE	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / ANTENNE SOLIDARITÉ	MDR MAISON DU RHÔNE	PSYCHIATRIE GENERALE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT	PSYCHIATRIE INFANTO JUVENILE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT
LYON 5^{ème}	Antenne Solidarité 40 rue de la Favorite 69005 LYON Tél : 04 78 25 21 44 Antenne Solidarité place du Petit Collège 69005 LYON Tél : 04 78 37 10 65	Maison du Rhône 35, rue Saint-Jean 69005 Lyon Tél : 04 72 40 20 08 Fax : 04 72 40 07 88	CMP 15 rue Smith 69002 LYON Tél : 04 72 56 94 20 Fax : 04 72 56 94 01	Le Vinatier G02 Tél : 04 37 91 50 20	CMP 6 rue Soucelier 69005 LYON Tél : 04 72 38 81 70 Fax : 04 72 38 81 79	Le Vinatier I 01 Tél : 04 72 77 15 20
LYON 6^{ème}	Antenne Solidarité 58 rue de Séze 69006 LYON Tél : 04 72 83 82 92	Maison du Rhône 52, avenue Marechal-Foch 69006 Lyon Tél : 04 72 69 56 30 Fax : 04 72 44 32 26	CMP 26 rue Tête d'Or 69006 LYON Tél : 04 78 17 35 80 Fax : 04 78 17 35 81	Le Vinatier G04 Tél : 04 37 91 50 40	CMP 13 rue des Emeraudes 69006 LYON Tél : 04 37 24 98 90 Fax : 04 37 24 98 91	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20
LYON 7^{ème}	Antenne Solidarité 40 rue Bancel 69007 LYON Tél : 04 72 76 32 50	Maison du Rhône 186, rue de Gerland 69007 Lyon Tél : 04 72 71 66 80 Fax : 04 78 61 76 38 Maison du Rhône 36, rue de la Madeleine 69007 Lyon Tél : 04 72 71 52 52 Fax : 04 78 58 23 13	CMP 245 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON Tél : 04 37 65 35 10 Fax : 04 37 65 35 19	St-Jean-de-Dieu G17 Tél : 04 37 90 12 18	CMP 37 rue de la Madeleine 69007 LYON Tél : 04 72 72 98 93 Fax : 04 72 76 04 09	St-Jean-de-Dieu I 07 Tél : 04 37 90 56 00

LYON 8^{ème}	Antenne Solidarité 15 avenue Jean Mermoz 69008 LYON Tél : 04 78 74 15 50 Maison du Rhône 139, rue Professeur-Beauvisage 69008 Lyon Tél : 04 78 76 52 70 Fax : 04 78 00 49 73 Maison du Rhône 2, place Latarget 69008 Lyon Tél : 04 72 78 80 60 Fax : 04 72 78 47 31	CMP 6 bis rue Jean Sarrazin 69008 LYON Tél : 04 78 78 37 80 Fax : 04 78 78 37 81 Maison du Rhône 28, rue Salengro 69009 LYON Tél : 04 37 64 40 70 Fax : 04 37 64 40 79 CMP 236 avenue du Plateau 69009 LYON Tél : 04 37 59 09 21 Fax : 04 37 59 09 29	CMP 77 rue Maryse Bastié 69008 LYON Tél : 04 72 78 00 80 Fax : 04 72 78 00 84 CMP 6 rue des Alouettes 69008 LYON Tél : 04 78 78 85 10	Le Vinatier G05 Tél : 04 37 91 50 50 Saint-Cyr G21 Tél : 04 72 42 19 23	Le Vinatier I 03 Tél : 04 37 91 52 30 Saint-Cyr I 06 Tél : 04 72 42 19 42
LYON 9^{ème}	Antenne Solidarité 8 rue des Bains 69009 LYON Tél : 04 78 83 58 02	Maison du Rhône 22, rue René-Cassin 69009 Lyon Tél : 04 72 53 64 00 Fax : 04 72 53 02 65	CMP 28 rue Chinard 69009 LYON Tél : 04 72 42 19 42 Fax : 04 72 42 19 09 CMP 36 avenue du Plateau 69009 LYON Tél : 04 37 59 09 20 Fax : 04 37 59 09 29	CMP 37 rue Tissot 69009 LYON Tél : 04 78 83 28 27 Fax : 04 72 19 58 89 CMP 18 20 22 rue des Drs Cordier 69009 LYON Tél : 04 78 47 74 22 Fax : 04 72 20 57 60	

COMMUNE	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / ANTENNE SOLIDARITÉ	MDR MAISON DU RHÔNE	PSYCHIATRIE GENERALE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT	PSYCHIATRIE INFANTO JUVÉNILE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT
MARCY-L'ÉTOILE	CCAS 63, place de la Mairie 69280 MARCY- L'ÉTOILE Tél : 04 78 87 89 89 Fax : 04 78 44 26 62	Maison du Rhône 1, Le Boulevard 69670 Vaugneray Tél : 04 78 45 78 20 Fax : 04 78 45 77 52	CMP 3 avenue Général Brosset 69160 TASSIN-LA- DEMI-LUNE Tél : 04 72 59 13 70 Fax : 04 72 59 10 69	St-Jean-de-Dieu G14 Tél : 04 72 59 19 80	CMP 121 avenue de Gaulle 69160 TASSIN-LA- DEMI-LUNE Tél : 04 78 34 66 80 Fax : 04 78 34 55 51	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
MEYZIEU	CCAS 2 av. Lucien Buisson 69330 MEYZIEU Tél : 04 78 31 07 14	Maison du Rhône 24, avenue Lucien- Buisson 69330 Meyzieu Tél : 04 72 45 06 20 Fax : 04 72 45 96 73	CMP 28 chemin du Pommier 69330 - MEYZIEU Tél : 04 78 31 46 00 Fax : 04 72 45 99 78	Le Vinatier G10 Tél : 04 37 91 51 00	CMP 28 chemin du Pommier 69330 - MEYZIEU Tél : 04 78 04 32 26 Fax : 04 72 45 99 78	Le Vinatier I 05 Tél : 04 37 91 52 50
MIONS	CCAS 1, place de la République - BP 72 69780 MIONS Tél : 04 72 23 62 62 Fax : 04 78 21 08 64	Maison du Rhône 5 bis rue de la Barbantière 69360 St Symphorien d'Ozon Tél : 04 78 02 34 90 Fax : 04 78 02 98 85	CMP 3 Rue de Selins 69360 SAINT- SYMPHORIEN- D'OZON Tél : 04 78 02 47 45 Fax : 04 78 02 47 49	St-Jean-de-Dieu G13 Tél : 04 37 90 11 05	CMP 1 Allée Berthy Albrecht 69780 - MIONS Tél : 04 37 25 11 87	St-Jean-de-Dieu I 08 Tél : 04 37 90 12 83
MONTANAY	CCAS 116 rue Centrale 69250 MONTANAY Tél : 04 78 91 24 55 Fax : 04 78 98 12 06	Maison du Rhône 2, avenue Marie- Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE- SUR-SAÛNE Tél : 04 72 08 01 80 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier G07 Tél : 04 37 91 50 70	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE/SAONE Tél : 04 78 91 70 77 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20
NEUVILLE-SUR-SAÛNE	CCAS Pl Huit Mai 69250 NEUVILLE-SUR- SAÛNE Tél : 04 78 91 79 60 Fax : 04 78 91 23 68	Maison du Rhône 2, avenue Marie- Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE- SUR-SAÛNE Tél : 04 72 08 01 80 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier G07 Tél : 04 37 91 50 70	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE/SAONE Tél : 04 78 91 70 77 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20

OULLINS	CCAS Place Roger Salengro 69600 OULLINS Tél : 04 72 39 73 13 Fax : 04 78 50 81 78	Maison du Rhône 17, rue Tupin 69600 OULLINS Tél : 04 72 66 34 90 Fax : 04 78 50 21 81	CMP 59 bis rue Narcisse Bertholet 69600 OULLINS Tél : 04 72 66 60 30 Fax : 04 72 66 60 34	St-Jean-de-Dieu G18 Tél : 04 37 90 12 40	CMP 8 rue Perron 69600 OULLINS Tél : 04 78 50 94 86 Fax : 04 78 50 42 28	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
PIERRE-BÉNITE	CCAS - Hôtel de ville Place Jean Jaurès BP 8 69491 PIERRE-BÉNITE Tél : 04 78 86 62 62 Fax : 04 78 86 62 82	Maison du Rhône 8b, avenue J. Gotail 69540 Irigny Tél : 04 72 30 11 06 Fax : 04 78 46 34 70	CMP 138-140 route de Vourles 69230 ST- GENIS-LAVAL Tél : 04 72 67 09 80 Fax : 04 72 67 09 84	St-Jean-de-Dieu G18 Tél : 04 37 90 12 40	CMP 5 rue Bajart 69310 PIERRE-BÉNITE Tél : 04 78 50 63 33 Fax : 04 78 50 40 21	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR	CCAS 66, place de la Mairie 69250 POLEYMIEUX AU-MONT-D'OR Tél : 04 78 91 90 09 Fax : 04 72 26 00 11	Maison du Rhône 2, avenue Marie- Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 1 Avenue de Montfouis 69410 - CHAMPAGNE AU-MONT-D'OR Tél : 04 78 35 00 43 Fax : 04 37 59 83 68	Saint-Cyr G22 Tél : 04 72 42 19 82	CMP 14 rue Gallieni 69060 COLLONGES Tél : 04 78 22 00 06 Fax : 04 72 42 20 65	Saint-Cyr I 10 Tél : 04 72 42 19 45
PUSIGNAN	CCAS Rue de l'égalité - BP 19 69891 PUSIGNAN Tél : 04 78 31 30 19 Fax : 04 78 31 37 77	Maison du Rhône 24, avenue Lucien- Buisson 69330 Meyzieu Tél : 04 72 45 06 20 Fax : 04 72 45 96 73	CMP 28 chemin du Pommier 69330 - MEYZIEU Tél : 04 78 31 46 00 Fax : 04 72 45 99 78	Le Vinatier G10 Tél : 04 37 91 51 00	CMP 28 chemin du Pommier 69330 - MEYZIEU Tél : 04 78 04 32 26 Fax : 04 72 45 99 78	Le Vinatier I 05 Tél : 04 37 91 52 50
RILLIEUX-LA-PAPE	CCAS 62 A Avenue de l'Europe 69140 RILLIEUX-LA-PAPE Tél : 04 37 85 01 80 Fax : 04 37 85 01 95	Maison du Rhône 22, avenue Général- Leclerc 69140 Rillieux-la-Pape Tél : 04 72 01 82 30 Fax : 04 78 88 60 82	CMP 1 bis rue de Rome 69140 RILLIEUX-LA- PAPE Tél : 04 78 88 53 15 Fax : 04 78 88 37 55	Le Vinatier G07 Tél : 04 37 91 50 70	CMP 1 bis rue de Rome 69140 RILLIEUX-LA- PAPE Tél : 04 78 88 56 94 Fax : 04 78 88 37 55	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20
ROCHETAILLÉE-SUR-SAÛNE	CCAS 5, Quai Pierre Dupont BP 17 69270 ROCHETAILLÉE / SAÛNE Tél : 04 72 42 92 92 Fax : 04 78 22 70 87	Maison du Rhône 2, avenue Marie- Thérèse Prost 69250 Neuville/Saône Tél : 04 78 91 78 64 Fax : 04 78 98 21 06	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE SUR SAÛNE Tél : 04 72 08 01 80 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier G07 Tél : 04 37 91 50 70	CMP 4 rue Curie 69250 - NEUVILLE/SAÛNE Tél : 04 78 91 70 77 Fax : 04 72 08 95 95	Le Vinatier I 02 Tél : 04 37 91 52 20

COMMUNE	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / ANTENNE SOLIDARITÉ	MDR MAISON DU RHÔNE	PSYCHIATRIE GÉNÉRALE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT	PSYCHIATRIE INFANTO JUVÉNILE	CENTRE HOSPITALIER DE RATTACHEMENT
SOLAIZE	CCAS 47, place de la Mairie 69360 SOLAIZE Tél : 04 78 02 82 67 Fax : 04 78 02 94 16	Maison du Rhône 5, rue du Bourrellet 69190 Saint-Fons Tél : 04 72 89 03 30 Fax : 04 78 70 44 49	CMP 3 Rue de Selins 69360 ST-SYMPHORIEN D'OZON Tél : 04 78 02 47 45 Fax : 04 78 02 47 49	St-Jean-de-Dieu G13 Tél : 04 37 90 11 05	CMP 72 Route de Vienne 69320 FEYZIN Tél : 04 78 67 61 70 Fax : 04 78 67 86 44	St-Jean-de-Dieu I 08 Tél : 04 37 90 12 83
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	CCAS 35 avenue de Lauterbourg 69813 TASSIN-LA- DEMI-LUNE Tél : 04 72 59 22 30 Fax : 04 72 59 11 74	Maison du Rhône 119-121, av. Ch.-de- Gaulle 69160 Tassin-la-Demi- Lune Tél : 04 78 34 26 96 Fax : 04 72 59 02 18	CMP 3 avenue Général Brosset 69160 TASSIN-LA- DEMI-LUNE Tél : 04 72 59 13 70 Fax : 04 72 59 10 69	St-Jean-de-Dieu G14 Tél : 04 72 59 19 80	CMP 121 avenue de Gaulle 69160 TASSIN-LA- DEMI-LUNE Tél : 04 78 34 66 80 Fax : 04 78 34 55 51	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
VAULX-EN-VELIN	CCAS Place de la Nation BP 30 69120 VAULX-EN- VELIN Tél : 04 72 04 80 04	Maison du Rhône 23, rue Condorcet îlot A 69120 Vaulx-en-Velin Tél : 04 78 79 52 40 Fax : 04 72 04 49 88	CMP 25 rue Jules Romain 69120 VAULX-EN- VELIN Tél : 04 37 45 17 80 Fax : 04 37 45 17 88	Le Vinatier G12 Tél : 04 37 91 51 20	CMP 25 rue Jules Romain 69120 VAULX-EN- VELIN Tél : 04 37 45 17 87 Fax : 04 37 45 17 88	Le Vinatier I 05 Tél : 04 37 91 52 50
VÉNISSIEUX	CCAS 5, avenue Marcel Houël 69200 VÉNISSIEUX Tél : 04 72 21 44 44 Fax : 04 72 21 44 77	Maison du Rhône 2, avenue Jules Guesde 69634 Vénissieux Tél : 04 78 74 23 57 Fax : 04 78 74 78 25	CMP 19 rue Victor Hugo 69200 VÉNISSIEUX Tél : 04 72 90 13 45 Fax : 04 72 90 13 44	St-Jean-de-Dieu G16 Tél : 04 37 90 11 73	CMP 19 rue Victor Hugo 69200 VÉNISSIEUX Tél : 04 72 90 10 97	St-Jean-de-Dieu I 07 Tél : 04 37 90 56 00

VERNAISON	CCAS 24, place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 69390 VERNAISON Tél : 04 72 30 50 00 Fax : 04 72 30 79 32	Maison du Rhône 8b, avenue J. Gotail 69540 Irigny Tél : 04 72 30 11 06 Fax : 04 78 46 34 70	CMP 138-140 route de Vourles 69230 ST-GENIS- LAVAL Tél : 04 72 67 09 80 Fax : 04 72 67 09 84	St-Jean-de-Dieu G18 Tél : 04 37 90 12 40	CMP 5 rue Bajart 69310 PIERRE-BÉNITE Tél : 04 78 50 63 33 Fax : 04 78 50 40 21	Lyon Sud I 09 Tél : 04 78 86 16 46
VILLEURBANNE	CCAS Place Lazare Goujon - BP 5051 69601 VILLEURBANNE Tél : 04 78 03 67 67 Fax : 04 78 84 28 41	Maison du Rhône 30, rue de la Baisse 69100 Villeurbanne Tél : 04 72 65 25 90 Fax : 04 78 84 92 65	CMP 136 rue Louis Becker 69100 VILLEURBANNE Tél : 04 72 65 34 60	Le Vinatier G08 Tél : 04 37 91 50 80	CMP 9 et 13 rue des Teinturiers 69100 VILLEURBANNE Tél : 04 72 75 53 20	Le Vinatier I 04 Tél : 04 72 75 53 24

ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS L'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT (LOGEMENT BANALISÉ)

› Voir également p.57

ASSOCIATIONS PORTEUSES DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- **ASSAGA** : Association de Services et de Suite d'Aide et de Guidance vers l'Autonomie

* SAVS

10 rue Richan - 69004 LYON

Tél : 04 72 10 90 70 - Fax : 04 78 28 39 54

secretariat@assaga.fr

www.assaga.fr

- **ASSOCIATION L'ORANGERIE** :

* CHRS regroupés et en appartements

Foyer Francis FEYDEL

9 rue Wakatsuki BP 8323 - 69654 LYON Cedex

Tél : 04 78 09 17 18 - Fax : 04 78 74 71 60

chrsfeydel@wanadoo.fr

L'Orangerie

12 bis rue de l'Orangerie - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Tél : 04 78 29 40 49 - Fax : 04 72 00 24 41

orangerie2@wanadoo.fr

- **GRIM** : Groupement la Roche Industrie Service et Messidor

* SAVS Lyon

84 rue de la Part Dieu - 69003 LYON

Tél : 04 78 62 92 75 - Fax : 04 78 62 86 26

* Service logement: SAVS renforcé

34 bis rue des Tuileries - 69009 LYON

Tél : 04 72 53 63 40 - Fax : 04 72 53 63 49

grim.logement@wanadoo.fr

- **ORLOGES** : Office Rhodanien de Logement Social

* CHRS et foyer hébergement en service de suite

19 rue Auguste Comte - 69002 LYON

Tél : 04 78 38 06 54 - Fax : 04 72 40 98 71

orloges.lyon@wanadoo.fr

* **SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Accompagnement social individualisé pour permettre l'accès et le maintien de l'autonomie dans les actes de la vie courante: logement, travail, budget, soin, loisirs, relations sociales et familiales...

La personne habite son propre logement ou en foyer relais.

Dans le SAVS renforcé, l'hébergement est proposé en plus de l'accompagnement social.

Nécessité d'une orientation COTOREP.

* **Foyer d'hébergement**

Hébergement de personnes handicapées en vue d'assurer leur réinsertion sociale.

Le foyer d'hébergement cité ici est dit "éclaté", c'est-à-dire propose un hébergement en appartements individuels ou collectifs dispersés dans la ville.

Une orientation COTOREP est nécessaire.

* **CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Accueille des personnes sans logement, sortant d'établissements sociaux ou médicaux ou qui ne peuvent assumer seules leurs responsabilités sociales.

* **Service de suite**

Dans la continuité d'une prise en charge en CHRS, ou quelques temps après, quand un accompagnement reste nécessaire sur des points plus particuliers.

ASSOCIATIONS INTÉGRANT UNE APPROCHE DE SANTÉ MENTALE DANS LEUR MISSION D'INSERTION AU LOGEMENT

Habitat et Humanisme

Associations adhérentes de l'URRA FAPIL

CLLAJ

ALPIL

Régis

etc.

ASSOCIATIONS D'USAGERS

› Voir également p.58

• UNAFAM

130 avenue Berthelot - 69007 LYON
Tél : 04 72 73 41 22 - Fax : 04 72 73 25 28
unafam.Rhone@wanadoo.fr

• ADAPEI

317, rue Garibaldi - 69302 LYON cedex 07
Tél : 04 72 76 08 88 - Fax : 04 72 76 08 99
adapei69.daf@free.fr

• FNAP-Psy

3 rue Evariste Galois - 75020 PARIS
Tél : 01 43 64 85 42 - Fax : 01 42 82 14 17
contact@fnapsy.org

Les associations FNAP-Psy de l'agglomération lyonnaise :
ICEBERG 30 rue de la Rize - 69003 LYON

Tél : 06 75 46 39 33
icebergs@free.fr

OSE - 69200 VÉNISSIEUX

Tél : 04 78 00 39 26
ose69200@yahoo.fr

BAILLEURS SOCIAUX

› Voir également p.60

L'orientation vers l'agence concernée se fait à partir du siège de chaque organisme dont les coordonnées sont données dans le tableau ci-contre :

ORGANISME	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	TÉLÉPHONE
ARALIS	Espace Brotteaux 14 place Jules Ferry	69456	LYON CEDEX 06	04 72 75 79 30
AXIADE RHÔNE ALPES	173 avenue Jean Jaurès	69364	LYON CEDEX 07	08 20 06 08 10
BATIGERE CENTRE EST	31 bis rue Bossuet	69415	LYON CEDEX 06	04 72 83 47 53
CITÉ NOUVELLE	13 place Jean Jaurès	42029	SAINT-ETIENNE	04 77 42 37 80
ERILIA	55 avenue de l'Europe BP 27	69141	RILLEUX-LA-PAPE CEDEX	04 72 01 84 62
FRANCE HABITATION	134 boulevard Hausmann	75008	PARIS	01 44 13 12 00
HMF RHÔNE ALPES	75 rue Laënnec	69373	LYON CEDEX 08	04 72 80 54 80
ICF Sud-est Méditerranée SA d'HLM	15 bis rue Henri Chevalier	69316	LYON CEDEX 04	04 72 10 64 64
IMMOBILIÈRE RHÔNE ALPES	10 rue Gilbert Dru	69007	LYON	04 72 80 54 80
LYONNAISE POUR L'HABITAT	173 avenue Jean Jaurès	69364	LYON CEDEX 07	04 72 78 30 30
OPAC-AIN	390 boulevard du 8 mai 1945	01013	BOURG-EN-BRESSE CEDEX	04 74 45 89 89
OPAC-GRAND LYON	191-193 cours Lafayette BP 6456	69413	LYON CEDEX 6	04 72 74 68 00
OPAC-ISERE	47 avenue Marie Reynaud BP 2549	38035	GRENOBLE CEDEX 02	04 76 20 50 50
OPAC-RHÔNE	194 rue Duguesclin	69433	LYON CEDEX 03	04 78 95 52 00
OPAC VILLEURBANNE	27 rue Paul Verlaine BP 5030	69602	VILLEURBANNE CEDEX	04 78 03 47 20
PORTES DES ALPES HABITAT	1-3-5 rue du Maréchal-Koenig BP 11	69802	SAINT-PIERRE CEDEX	04 72 23 31 80
RHÔNE-SAONE HABITAT	26 bis rue Camille Roy	69362	LYON CEDEX 07	04 26 59 05 05
SA REGIONALES D'HLM DE LYON	20 quai Jean Moulin BP 2072	69226	LYON CEDEX 02	04 78 37 63 02
SACOVIV	19 rue Emile Zola BP 38	69632	VENISSIEUX CEDEX	04 72 21 19 00
SACVL	36 quai Fulchiron BP 5001	69245	LYON 5ème	04 72 77 34 34
SAHLMAS	21 rue d'Aubigny	69003	LYON	04 72 36 00 03
SCIC HABITAT RHÔNE ALPES	84 boulevard Vivier Merle	69485	LYON CEDEX 03	04 78 95 99 20
SEMCODA	9 rue de la Grenouillère BP 1007	01009	BOURG-EN-BRESSE CEDEX	04 74 22 40 66
SOCIETE VILLEURBANNAISE D'URBANISME	6 avenue Henri Barbusse BP 5055	69601	VILLEURBANNE CEDEX	04 72 65 74 00
SOLLAR	28 rue Garibaldi BP 6064	69412	LYON CEDEX 06	04 72 82 39 39
SONACOTRA	144 rue Garibaldi	69455	LYON CEDEX 6	04 78 75 06 06

LEXIQUE

AUTRES SERVICES DE PROXIMITÉ

Direction de l'Ecologie Urbaine - Service Communal d'Hygiène et de Santé

Mairie de Lyon 69205 - LYON cedex 01
Adresse physique : 60 rue de Sèze 69006 LYON
Tél : 04 72 83 14 00
Fax : 04 72 83 14 40

Direction Sécurité et Prévention

Mairie de Lyon 69205 - LYON cedex 01
Tél : 04 72 07 38 00

Direction de l'Hygiène et la Santé publique - DHSP Ville de Villeurbanne

Point écoute municipal
52, rue Racine - 69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 78 03 67 53

NUMÉROS D'URGENCE SUR LE GRAND LYON

Pompiers : 18
Police secours : 17
SAMU : 15 ou le 04 72 68 93 00
SOS Lyon Médecins : 04 78 83 51 51
SAMU social : 115

Numéro d'urgence européen (Urgence depuis un téléphone mobile) : 112

La particularité de ce numéro consiste en son absence de spécificité : il concerne toutes les urgences (médicales, incendies, police...).

ALT	Allocation Logement Temporaire
AAH	Allocation Adulte Handicapé
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMU	Couverture Maladie Universelle
HCL	Hospices Civils de Lyon
HDT	Hospitalisation à la Demande d'un Tiers
HL	Hospitalisation Libre
HO	Hospitalisation d'Office
HPP	Hôpital Psychiatrique Privé
MDR	Maison du Rhône
SAMU social	Service d'Aide Médicale d'Urgence social
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SROS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire

SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

SITES INTERNET :

- ADIL Association Départementale d'Information sur le Logement
www.adil.org/69
- AFFECT Association Française de Formation et d'Etude des Curatelles et Tutelles
www.affect-france.com/
- ANIL Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
www.anil.org
- Communauté Urbaine de Lyon
www.grandlyon.com/
- Conseil Général du Rhône <http://annuairesante.erasme.org>
- Centre Hospitalier de St Cyr www.ch-st-cyr69.fr
- FAPIL Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement www.fapil.net/
- FNAP-Psy Fédération Nationale des Associations d'(ex) Patients en Psychiatrie <http://fnappsy.free.fr/>
- Fonda Rhône-Alpes
fonda.asso.fr/actions/rhone.htm
- Association ICEBERG <http://icebergs.free.fr>
- OPAC de Villeurbanne
www.opacdevilleurbanne.fr/
- OPAC du Grand-Lyon www.opac-grandlyon.com
- Ministère de la Santé et des Solidarités
www.sante.gouv.fr
- Ministère Emploi, Cohésion Sociale et logement :
www.social.gouv.fr
- Ministère de l'emploi de la cohésion sociale et du logement :
Portail cohésion sociale
www.cohesionsociale.gouv.fr/
- Portail logement www.logement.equipement.gouv.fr/
- Portail politique de la ville www.ville.gouv.fr/
- Portail social www.social.gouv.fr
- Portail travail, formation professionnelle, emploi
www.travail.gouv.fr
- Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques UNAFAM www.unafam.org
- Union Nationale des centres communaux d'action sociale UNCCAS www.unccas.org
- Union Sociale pour l'Habitat www.union-hlm.org

AUTRES SOURCES

- Avis sur le volet logement et hébergement du projet de plan «Psychiatrie et santé mentale» - Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées, avril 2005.
- Charte «les familles en difficulté avec leur environnement», la lettre de la Conférence d'agglomération de l'Habitat - Grand Lyon, mai 2000.
- Charte départementale avec les bailleurs sociaux pour la prévention des expulsions pour impayé de loyer - en préparation.
- Lettre de la CAH n°4 article « Entre tout dévoiler et tout taire, une éthique commune » DDASS / Conseil Général, mai 2000
- Charte «L'utilisateur en santé mentale» - FNAP-Psy.
- Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Code de la Santé Publique.
- Déclaration sur la santé mentale pour l'Europe, Relever les défis, trouver des solutions - Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la santé mentale, janvier 2005.
- Droit au logement : construire la responsabilité - 9^e rapport du haut comité pour le logement des personnes défavorisées, novembre 2003.
- Droit formel des malades mentaux et risque d'abandon, J.Houvier – Rhizome N°4, Orspere, mars 2001.
- Enquête sur les difficultés de logement et d'hébergement des personnes en situation de handicap - Conseil Lyonnais pour le respect des droits, avril 2004.
- Face à la crise, une obligation de résultat - 11^e Rapport du haut comité pour le logement des personnes défavorisées, décembre 2005
www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/recentes.shtml
- Fiche technique sous-location et bail glissant - Union Nationale HLM.
- Guide des secteurs psychiatriques et du champ social en Essonne – Dr Alain Dervaux.
- La santé mentale à Nantes - Ville de Nantes/Mission Santé Publique.

- Plan d'action sur la santé mentale pour l'Europe, relever les défis, trouver des solutions - Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la santé mentale, janvier 2005.
- Livre Vert/Améliorer la santé mentale de la population:Vers une stratégie sur la santé mentale pour l'Union européenne - Commission Européenne/Direction générale Santé et Protection des consommateurs
http://europa.eu.int/comm/health/index_fr.htm
- L'hébergement d'urgence : un devoir d'assistance à personnes en danger - Note de synthèse du 10^e rapport Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées.
- Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2005-2008
www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/sante_mentale/plan_2005-2008.pdf
- Pour la diversité et l'harmonie des territoires : accompagnement social, sécurité - ESH (les Entreprises Sociales pour l'Habitat).
- Souffrances ou troubles psychiques : rôle et place du travailleur social - Ministère de la Santé et de la Solidarité, octobre 2005
www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/sante_mentale/travailleur_social.pdf.

Malgré toute notre attention des erreurs ou oublis ont pu se glisser dans la rédaction de ce guide, veuillez nous en excuser.

Vous souhaitez vous aussi nous faire part d'une mise à jour, d'une démarche partenariale ou d'une collaboration mise en place autour de la problématique santé mentale et logement banalisé, n'hésitez pas à renvoyer le coupon ci-joint au dos avec vos coordonnées et quelques éléments descriptifs à :

- › **MISSION HABITAT
GRAND LYON
20 RUE DU LAC
69399 LYON CEDEX 03**
- › **Mail : msgorbini@grandlyon.org**

DÉMARCHE, TRAVAIL PARTENARIAL À FAIRE CONNAÎTRE :

VOS COORDONNÉES :

ORGANISME, SOCIÉTÉ, ASSOCIATION

NOM, PRÉNOM

TÉL

FAX

MAIL
